

**SPRAY CHIEN ZERO PUCE REPULSIF HERY LABORATOIRE
250 ML (réf. FZPSPCHI250)**

Revue le 09/07/10

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom du produit : SPRAY CHIEN ZERO PUCE REPULSIF HERY LABORATOIRES
250 ML (réf. FZPSPCHI250)

Utilisation du produit : Spray insectifuge pour chien

Société :  ab7 Industries chemin des Monges 31450 DEYME
tel : 33 (0)5 62 71 78 88

Téléphone en cas d'urgence :  ab7 Industries chemin des Monges 31450 DEYME
tel : 33 (0)5 62 71 78 88

Mail de la personne concernée : jp.lautier@ab7-industries.fr

2. Identification des dangers

Classification : Aucune.

Dangers pour l'homme : Contient du géraniole : peut déclencher une réaction allergique.

Dangers pour l'environnement : Aucun.

Autres informations : Produit biocide : TP19

3. Composition/informations sur les composants

Composant dangereux	Conc. (%w/w)	N° EINECS	N° CAS	Symbole pur	Risques
Géraniole	0,42 %	203-377-1	106-24-1	Xi	R38, R41, R43

Phrases de risques : voir rubrique 16

4. Premiers secours

Après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après ingestion : En cas d'ingestion ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin.

Remarques générales : Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement. Une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

SPRAY CHIEN ZERO PUCE REPULSIF HERY LABORATOIRE
250 ML (réf. FZPSPCHI250)

Revue le 09/07/10

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction : Produit ininflammable.
 Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Dangers d'exposition : Ne pas inhaler les gaz d'incendie.

Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précaution individuelles : Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher toute pénétration en grosse quantité dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Rincer à grande eau jusqu'à ce que le sol ne soit plus glissant.

7. Manipulation et stockage

Manipulation : Ne pas mettre dans les yeux, sur les muqueuses ou sur des blessures fraîches de l'animal.

Stockage : Conserver hors de la portée des enfants.
 Prévoir des sols étanches.
 N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour le matériau/le produit.

Utilisation(s) particulière(s) : Non disponible

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Nom des ingrédients	<u>TLV/PEL</u>
106-24-1 Géraniol	Non disponible.

Contrôle de l'exposition professionnelle

S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains : Gants résistant aux solvants.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau : Vêtement de travail protecteur.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Non disponible

SPRAY CHIEN ZERO PUCE REPULSIF HERY LABORATOIRE
250 ML (réf. FZPSPCHI250)

Revue le 09/07/10

9. Propriétés physiques et chimiques

Information générales

Etat physique et aspect : Liquide limpide
Couleur : Incolore à jaune pâle
Odeur : Huiles essentielles

Informations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement

pH : Non disponible
Point d'ébullition : Non disponible
Masse volumique (non tassé) : Env. 1 g/cm³ (20°C)
Dangers d'explosion : Produit non explosif
Hydrosolubilité : Miscible à l'eau.
Pression de vapeur : Non disponible
Inflammabilité (solide ou gaz) : Non disponible
Viscosité : Non disponible
Indice d'évaporation : Non disponible

Autres données de sécurité

Aucune :

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Matières à éviter : Non disponible.
Produits de décomposition dangereux : Non disponible.

11. Informations toxicologiques

	<u>N°CAS</u> <u>composants dangereux</u>	<u>Valeur / Effet</u>
Toxicité orale aiguë DL(50)	: 106-24-1 Géraniol	3600 mg/kg (rat)
Toxicité dermale aiguë DL(50)	: 106-24-1 Géraniol	> 5000 mg/kg (lapin)
Irritation de la peau	: Non disponible.	
Irritation des yeux	: Non disponible.	
Sensibilisation cutanée	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.	
Sensibilisation respiratoire	: Non disponible	

SPRAY CHIEN ZERO PUCE REPULSIF HERY LABORATOIRE
250 ML (réf. FZPSPCHI250)

Revue le 09/07/10

12. Informations écologiques

Ecotoxicité : Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

	<u>N°CAS</u> <u>composants dangereux</u>	<u>Valeur / Effet</u>
Mobilité	: 106-24-1 Géraniol	Non disponible.
Persistence et dégradabilité	: 106-24-1 Géraniol	Non disponible.
Potential de bio-accumulation	: 106-24-1 Géraniol	Non disponible.

Effets nocifs divers : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux et les canalisations.

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des résidus : Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Elimination des emballages contaminés : Jeter l'emballage carton dans le bac de tri sélectif de votre commune.
Jeter les emballages plastiques avec les emballages ménagers (sauf prescriptions contraires du règlement municipal d'élimination des déchets dangereux).

Autres informations : Produit biocide : TP19

14. Informations relatives au transport

Classe ADR

Classe	: Non réglementé
Numéro ONU	: Non réglementé
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Nom	: Non réglementé
Etiquette	: Non réglementé

15. Informations réglementaires

Classification : Le produit est classé et identifié suivant la Directive 1999/45/CE

Symbole(s) : Aucun

Indication(s) de danger : Aucun

Phrases de risques : Aucune

Phrases de sécurité : S2
 Conserver hors de portée des enfants.
 Ne pas mettre dans les yeux, sur les muqueuses ou sur des blessures fraîches de l'animal.
 En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes.
 En cas d'irritation, consulter un médecin ou un vétérinaire.
 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin ou un vétérinaire et lui montrer l'emballage ou contacter le centre antipoison au 03 83 32 36 36.

SPRAY CHIEN ZERO PUCE REPULSIF HERY LABORATOIRE
250 ML (réf. FZSPCHI250)

Revue le 09/07/10

16. Autres informationsTexte des phrase(s) R : Aucune
mentionnées dans la partie 2

Sources des données : Les informations légales de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux recommandations des directives 99/155/CE, 2001/58/CE, du règlement CE n°1907/2006 (REACH) et de la Directive 98/8/CE

Service établissant la fiche : Service laboratoire

Parties modifiées / version : Parties 2, 4, 8, 11, 12, 13, 15, 16.
précédente

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 09/07/10. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.